

COMMUNIQUÉ DE PRESSE AIR ANTILLES

LE 18/05/20

Suspension des vols Air Antilles entre la Guadeloupe et la Martinique.

Air Antilles a le regret d'informer sa clientèle de la suspension de ses vols entre la Guadeloupe et la Martinique à compter de ce jour.

En effet, la compagnie avait programmé et commercialisé des vols réguliers entre les deux départements dans le respect des arrêtés préfectoraux des 13 et 15 mai 2020, sauf à considérer que la Martinique ne fasse pas partie intégrante de l'Union Européenne.

Victime systématique de refus d'autorisation de vol par la Préfecture de Guadeloupe, la compagnie est aujourd'hui contrainte d'interrompre ses liaisons entre les deux îles jusqu'à nouvel ordre.

Air Antilles s'excuse auprès de ses clients qui ont, ou seront impactés par ces décisions de refus persistantes, totalement indépendantes de sa volonté.

Aussi, la compagnie s'interroge sur les critères d'attribution de ces autorisations qui ne permettent qu'à une seule compagnie d'opérer la desserte entre les deux départements.

Afin d'apporter une meilleure assistance à notre aimable clientèle, la compagnie a ouvert des lignes de correspondance d'urgence :

> Par mail : callcenter@airantilles.com

> Par tél. : 0690 70 92 03 ou 0690 70 92 05 ou 0690 70 92 06

Penser à se munir de la référence du dossier de réservation.

Nous invitons nos clients à consulter régulièrement le site airantilles.com pour suivre toute l'actualité de la compagnie de manière instantanée ainsi que l'intégralité des conditions de ventes.

L'équipe Air Antilles

Contact presse Air antilles
Romain HORDEL

0690 67 52 61 / rhordel@airantilles.com



airantilles.com
et agences agréées

Suivez-nous :



0 890 648 648 Service 0,25 € / min + prix appel

